

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20160317-DCM2016-21-DE
Date de télétransmission : 23/03/2016
Date de réception préfecture : 23/03/2016

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 17 mars 2016

Convocation du 29/02/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 23/03/2016.

L'an deux mil seize, le dix sept mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND

Absent : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Dominique GIRARD, excusés

DCM 2016-21

Projet avenant n°1 à la convention d'occupation d'infrastructures passives support d'antennes propriété de la commune de La breille-Les-Pins avec Orange.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant n°1d'Orange concernant la Convention passée le 09/07/2015 pour l'Occupation d'Infrastructures passives Support d'Antennes

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ce projet d'avenant n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune ledit avenant.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 22/03/2016
Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 23/03/2016
Et de la publication, le 23/03/2016


